

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 11 février 2020 à 19h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes et Philippe Labelle.

Est absente : Sonia Rochon, son absence est motivée

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2020-02-09

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec ajout de trois (3) points : 2.4 Demande contribution financière – feuillet paroissial, 2.5 Demande -salle gratuite et 2.6 Vidange de fosses septiques.

Adoptée unanimement.

2020-02-10

Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

Adoptée unanimement.

2020-02-11

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 janvier 2020

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**61 216,12\$**), à payer (**66 401,18\$**) au 31 janvier 2020. Les factures ont été vérifiées par les conseillers Lise Crêtes et Robert Gaudette. Les comptes payés, comptes à payer, le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le rapport financier (bilan) au 31 janvier 2020.

Adoptée unanimement.

2020-02-12

Demande de subvention - embauche – emploi d'été Canada 2020

ATTENDU QUE la Municipalité a des projets pour l'été 2020 ;

ATTENDU QUE pour l'été 2020, **deux (2) emplois d'été** pourraient être créés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral par son programme Emplois d'été Canada 2020 donne la possibilité au Municipalité d'appliquer afin d'obtenir une subvention pour emplois d'été ;

ATTENDU QUE les besoins sur notre territoire sont grands ;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité fasse la demande auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une subvention pour **deux (2) emplois d'été** pour la saison 2020. Il est également résolu d'autoriser, Hélène Joannis, directrice générale adjointe et greffière adjointe à signer tous documents relatifs aux documents de subvention pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2020-02-13

Engagements de la municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Robert Gaudette, **propose et il est résolu que :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée unanimement.

2020-02-14

Demande – salle municipale gratuite – tournoi sac de sable – 21 mars 2020

ATTENDU QUE la demande de tournoi de sac de sable est le désir de plusieurs ligues de sac de sable sur le territoire;

ATTENDU QUE les profits du tournoi seront en totalité remis dans l'organisation de la ligue de sac de sable de Cayamant afin d'organiser des activités pour leur ligue;

ATTENDU QUE la demande d'utilisation de la salle gratuitement pour la tenue de leur tournoi a dûment été déposée par la présidente, Mme Denise Latour;

ATTENDU QUE la salle municipale est libre le 21 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la municipalité offre la salle municipale gratuitement pour le tournoi de sac de sable le 21 mars 2020. Il est également résolu de **demander de placer et replacer les tables et chaises lors de leur activité ainsi que de sortir recyclage et déchets à l'extérieur dans les bacs appropriés et faire le tour des salles de toilettes et de barrer toutes les portes avant de quitter les lieux.**

Adoptée à la majorité.

2020-02-15

Demande de participation financière – Feuillet paroissial

ATTENDU QUE la Paroisse Sainte-Marie-de l'Incarnation est responsable de l'impression du bulletin paroissial publié sur notre territoire;

ATTENDU QUE cette Paroisse nous demande une participation financière pour aider à supporter les coûts de cette impression;

ATTENDU QUE, par le passé, la municipalité a participé pour un montant de 150\$;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu de participer financièrement à l'impression de feuillet paroissial, à raison de 150\$ pour 2019, car ces feuillets seront distribués également ici à Cayamant.

Il est également résolu de demander à la Paroisse Sainte-Marie de l'Incarnation de nous faire parvenir cette demande plus tôt, à l'avenir, de façon à pouvoir prévoir cette dépense au budget. **Les prochaines demandes devront être reçues au plus tard en novembre 2020, pour l'année 2021.**

Adoptée unanimement.

2020-02-16

Vidange de fosses septiques – achat de camion usagé équipé

ATTENDU QUE le conseil a résolu en octobre dernier d'explorer les avenues possibles suite à l'incident ayant rendu inopérant le réservoir servant à la vidange de fosses septiques;

ATTENDU QUE le conseil a examiné toutes les avenues;

ATTENDU QUE pour la réparation les coûts sont de 57 510\$;

ATTENDU QUE pour le coût pour l'installation d'équipements neuf est de 83 066\$;

ATTENDU QUE la municipalité s'est conformée à l'article 936 du code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a examiné la possibilité de faire l'acquisition d'un nouveau camion;

ATTENDU QUE l'une des offres répond aux critères nécessaires pour notre municipalité;

ATTENDU QUE cette offre est moins dispendieuse que toutes les autres possibilités examinées par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu, que la municipalité achète un camion usagé équipé pour la vidange septique de Sani Protex Inc. au montant de 46 500\$ plus les taxes applicables avec garantie du vendeur, payé à même le surplus non affecté de la municipalité. Il est également résolu de demander que la garantie soit applicable dès que nous débuterons la vidange de nos fosses septiques.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h04 Fin : 19h10

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h10.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire